

811/0002

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Session ordinaire



Un Peuple-Un But-Une Foi

VILLE DE PIKINE

**ANALYSE : Délibération portant autorisation
spéciale de recettes et de dépenses**

**Le Conseil Municipal de la Ville de Pikine
en sa séance du 08 mai 2019**

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des collectivités locales, modifiée ;
Vu le Décret n° 66-510 du 04 juillet 1966 portant régime financier des collectivités locales ;
Vu le Décret n° 2014-830 du 30 juin 2014 portant création des villes de Dakar, Guédiawaye, Pikine, Rufisque et Thiès ;
Vu l'arrêté interministériel n° 009220 du 19 mars 2019 accordant des fonds de concours aux Départements et aux communes, au titre de l'année 2019 ;
Vu l'arrêté n° 008/RD/DP du 16 janvier 2019 portant approbation du budget de l'année 2019 de la Ville de Pikine ;
Vu la Délibération en date du 01 août 2014 portant élection du Maire de la Ville de Pikine et de ses adjoints ;
Vu la délibération n° 001 en date du 17 janvier 2017 portant adoption du budget 2017 de la ville de Pikine;

DELIBERE

Article premier : Un fonds de concours **180 941 265 FCFA** est accordé par l'Etat à la ville de Pikine, au titre de la gestion 2019.

Article 2 : Ce fonds sera exécuté dans le cadre d'une autorisation spéciale de recettes et de dépenses qui s'établit ainsi qu'il suit :

A - RECETTES

Section d'investissement

Service	Compte	Libellé	Montant (Fcf)
10	1052	Fonds de concours du FECT (allocation globale)	103 714 290

10	1052	Fonds de concours du FECT (allocation Performance)	77 226 975
Total du service 10			180 941 265

Total des recettes			180 941 265
---------------------------	--	--	--------------------

B – DEPENSES

Section d'investissement

Service	Compte	Libellé	Montant (Fefa)
701/1	22001	Aménagement mairies et annexes	10 000 000
702/1M	221611	Travaux de curage	13 714 290
706/1	2238	Mobiliers et matériels scolaires	45 000 000
711/7	2242	Voitures des services municipaux	35 000 000
705/1B	220810	Equipements sociaux	77 226 975
Total des dépenses			180 941 265

Fait et délibéré en Mairie le **08 MAI 2019**

